

Politique éditoriale pour l'utilisation de Twitter

Mise en contexte

Le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) est une association d'organismes de gestion des élections de la Francophonie. Ce réseau a pour principale mission de favoriser l'échange des bonnes pratiques électorales afin de permettre la tenue régulière d'élections libres, fiables et transparentes. L'utilisation de Twitter par le RECEF est régie par la présente politique éditoriale.

Les publications du RECEF sur Twitter sont rédigées par son secrétariat général qui est assuré par l'institution d'Élections Québec

Le RECEF ne commente pas l'actualité électorale francophone et il ne formule pas de commentaires de type éditorial sur Twitter. Cette plate-forme sera utilisée par le RECEF pour faire rayonner les activités électorales de l'espace francophone et les activités du réseau. Le contenu diffusé sur Twitter par le RECEF est public et peut être consulté par tous les internautes, tout comme le site Web du RECEF. Le partage et la collaboration propres au Web 2.0 sont encouragés, dans la mesure où les interventions sont respectueuses des règles de la « nétiquette », c'est-à-dire les règles de conduite et de politesse recommandées sur les médias sociaux.

Le compte Twitter du RECEF est le suivant : @recef_org

Langue officielle

Malgré le caractère instantané des communications sociales, le RECEF s'engage à conserver en tout temps un français de qualité et à respecter les règles d'écriture de Twitter. Nos communications sur les médias sociaux s'effectuent en français.

Réponses aux questions des internautes

Le RECEF ne s'engage pas à répondre à toutes les questions qui pourraient lui être adressées par des internautes. En effet, le RECEF ne commentera pas le déroulement d'élections dans les pays membres du réseau, ne prendra pas position sur des sujets d'actualité, etc. Cependant, le RECEF peut répondre à des questions relatives à son institution et son mode d'administration.

Nétiquette

Que ce soit pour lancer une discussion, poser une question, émettre un point de vue ou une critique constructive, les internautes peuvent s'adresser au compte Twitter du RECEF. Le réseau favorise des échanges respectueux.

Plusieurs membres du RECEF possèdent un compte Twitter. Malgré leur affiliation au réseau, leurs messages et prises de position ne représentent pas la position de l'organisation et doivent être considérés comme des opinions personnelles.

Tout abonnement à notre compte n'entraîne pas un abonnement automatique de notre part à votre compte. Notre décision de suivre un compte Twitter ne signifie pas que nous appuyons ou endossons ses propos ou ses activités. De plus, notre décision de republier un microbillet ou gazoulli (retweet) d'un autre utilisateur ne signifie pas que le RECEF approuve cet utilisateur et n'indique pas un changement de notre position officielle. Les abonnés de notre compte Twitter (followers) n'ont aucun lien avec le RECEF, et nous suivent de leur propre chef. Nous ne sommes pas responsables de leurs activités ainsi que de leurs propos. Les microbillets ou gazoullis (tweets) mentionnant @recef_org ne sont pas endossés ou appuyés par le RECEF.

Comme les médias sociaux évoluent rapidement, nous nous réservons le droit de modifier ces règles d'utilisation en tout temps et sans avertissement. N'hésitez pas à consulter cette page régulièrement.

Communiquer avec le RECEF

Pour vous informer à propos du RECEF sur Twitter, vous pouvez suivre le compte <u>@recef org</u> ou le mot-clic (hashtag) #RECEF. De plus, d'autres mots-clics peuvent être utilisés selon leur pertinence ainsi que selon les circonstances.

Pour toute correspondance officielle, veuillez contacter le RECEF par courriel à l'adresse suivante : recef@electionsquebec.qc.ca.